

## MESSAGE URGENT :

### ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

### Bulletin interne de prévision régionale

à destination des préfets et membres des comités d'experts

*Ce bulletin ne doit pas être rediffusé tel quel au public – se reporter aux procédures fixées dans votre arrêté*

Bulletin émis le : **26/07/2018**

**Date de début de l'épisode : 26/07/2018**

**Situation :**

*Un épisode de pollution à l'ozone est prévu pour aujourd'hui jeudi 26 juillet 2018. Les concentrations en ozone devraient dépasser le seuil d'information et de recommandation sur les départements de l'Eure-et-Loir et du Loiret. La situation ne devrait pas durer car dès demain, les conditions météorologiques changent et entraîneront une amélioration de la qualité de l'air.*

**Niveaux de procédure :**

Compte tenu des niveaux de pollution atmosphérique mesurés et prévus, les dispositions du document cadre zonal devraient vous conduire à déclencher les procédures correspondant aux niveaux suivants :

Dépt.	Polluant	Niveau prévu pour <b>aujourd'hui</b>	Niveau prévu <b>demain</b>	Procédure à déclencher selon arrêté préfectoral pour <b>aujourd'hui</b>	Procédure à déclencher selon arrêté préfectoral pour <b>demain</b>
<b>Cher (18)</b> Arrêté n°2017-1-1489 du 28 novembre 2017		conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
<b>Eure-et-Loir (28)</b> Arrêté Préf-CABINET-SIDPC 17/11/01 du 24 novembre 2017	O3	> seuil information et recommandation	conforme	Information et recommandation	Levée de la procédure
<b>Indre (36)</b> Arrêté du 06 décembre 2017		conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
<b>Indre-et-Loire (37)</b> Arrêté du 27 décembre 2017		conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
<b>Loir-et-Cher (41)</b> Arrêté n°41-2017-11-16-002 du 16 novembre 2017		conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
<b>Loiret (45)</b> Arrêté du 16 novembre 2017	O3	> seuil information et recommandation	conforme	Information et recommandation	Levée de la procédure

**NOTA :**

- Ce bulletin doit être interprété selon l'arrêté préfectoral relatif aux épisodes de pollution atmosphérique
- **Ce bulletin est régional** : bien repérer les lignes de votre département pour déterminer le niveau de procédure
- Le prochain bulletin sera émis demain avant 12h si une procédure est en cours

Données validées par :

C. ROBIN

Personne à contacter en dehors des heures d'ouverture du bureau :

Corinne ROBIN (06-84-96-31-62), [alerte-qualite-air@ligair.fr](mailto:alerte-qualite-air@ligair.fr)

Destinataires :

- |                                                    |                                                |                                                      |                                                          |
|----------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Préf. 18       | <input checked="" type="checkbox"/> Préf. 28   | <input checked="" type="checkbox"/> Préf. 36         | <input checked="" type="checkbox"/> DREAL                |
| <input checked="" type="checkbox"/> Préf. 37       | <input checked="" type="checkbox"/> Préf. 41   | <input checked="" type="checkbox"/> Préf. 45         | <input checked="" type="checkbox"/> ARS                  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atmo Normandie | <input checked="" type="checkbox"/> Air Breizh | <input checked="" type="checkbox"/> Comité d'experts | <input checked="" type="checkbox"/> COZ                  |
|                                                    |                                                |                                                      | <input checked="" type="checkbox"/> Air Pays de la Loire |